

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

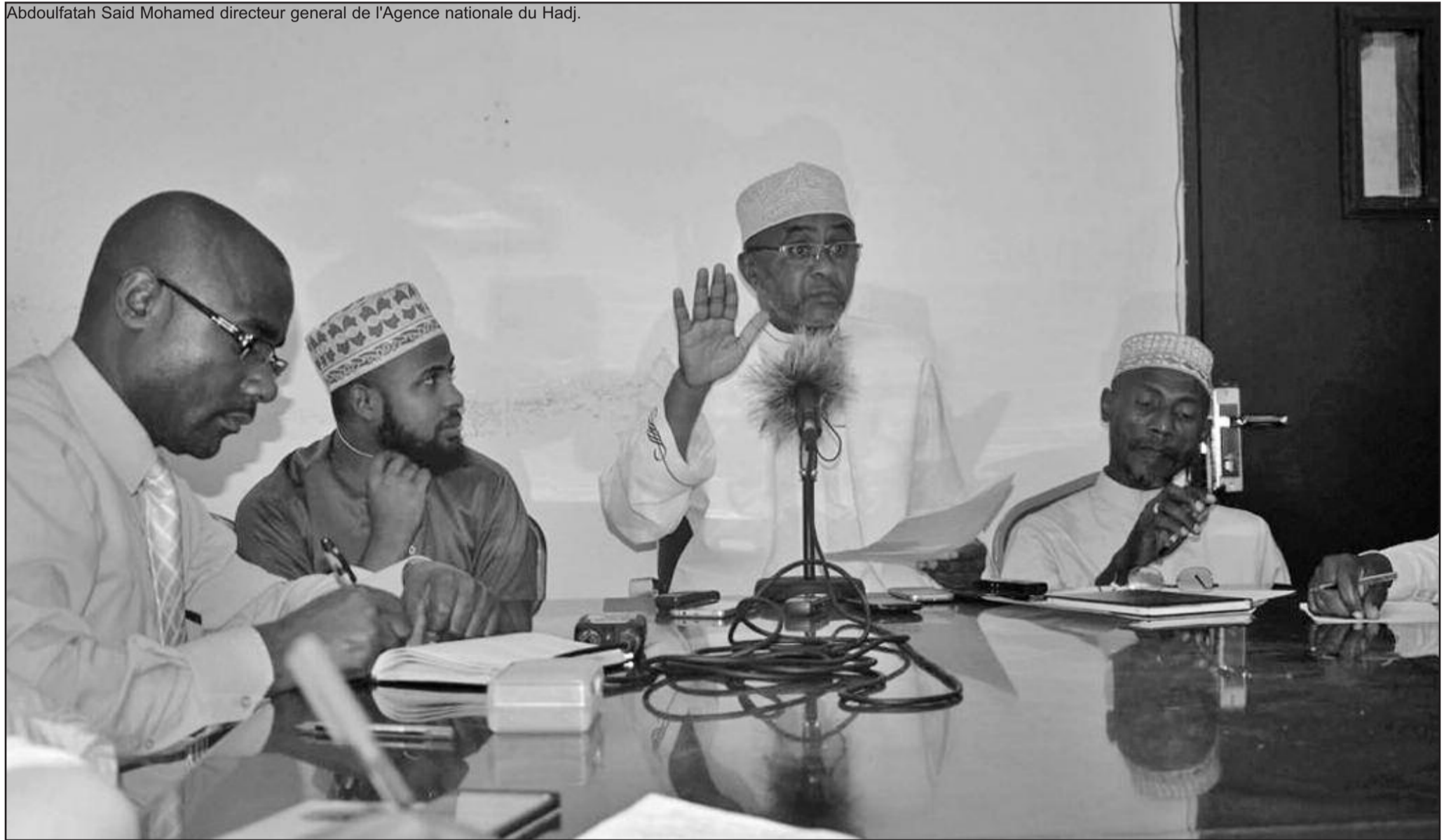
Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 2972 - Vendredi 04 Août 2017 - Prix : 200 Fc

PÈLERINAGE 2017

"Priorité absolue à nos frères Mahorais", selon le vœu de chef de l'Etat

Abdoulfatah Said Mohamed directeur general de l'Agence nationale du Hadj.



COMPAGNIE INTER' AIR ÎLE
Des passagers survoltés font le siège

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Août 2017

Lever du soleil:
06h 24mn
Coucher du soleil:
18h 02mn

Fadjr : 05h 12mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 17mn
Maghrib: 18h 05mn
Incha: 19h 19mn



BACCALURÉAT 2017

Les résultats seront publiés sur le site Internet du ministère de l'éducation

Comme dans les autres îles, à Mohéli l'examen du baccalauréat session 2017 s'est bien déroulé. C'est le président du jury Ahmed Said Abdallah qui l'a annoncé hier sur les ondes de l'Ortc. Son homologue de Ngazidja prévoit la fin de la proclamation des résultats par voie de radio cette année. Quant aux épreuves sportives, elles ont commencé hier.

Le président du jury de Mohéli se réjouit du bon déroulement des épreuves écrites de l'examen du baccalauréat 2017. S'exprimant dans l'émission matinale « Ushé Homassiwani » de

l'Ortc d'hier jeudi, Ahmed Said Abdallah dit espérer une bonne continuation pour le reste des épreuves, après un début satisfaisant dans l'ensemble de l'île. A l'exception d'un seul élève appréhendé pour tentative de triche, « tous étaient au rendez vous », rasure-t-il sans dévoiler la nature de la triche. Un petit incident qui n'était pas de nature à entacher le bon déroulement de l'examen.

A Mohéli, ils sont 1202 candidats inscrits sur un total de 12 000 sur l'ensemble du territoire national, repartis en 57 salles d'examen. Anjouan, qui totalise 4428 candidats à cet examen repartis en huit séries,

deux candidates du sous-centre d'Uvanga ont accouché en plein examen. D'après nos confrères d'Alwatwan, attrapé en train de tricher, un candidat du sous centre de Mutsamudu a été exclu. D'après le proviseur du lycée de Mutsamudu, au total plus d'une cinquantaine de candidats ont été signalés absents aux épreuves dont les résultats sont attendus le 16 août prochain, les corrections ayant déjà débuté officiellement mercredi.

Après la phase des épreuves écrites qui a pris fin, maintenant les candidats entament les épreuves physiques et sportives. A Ngazidja, dans la région de Hamahamet et

Mboikou, « aucun incident n'a été signalé », souligne également le journal de la radio Comores. Foundi Halifa et Foundi Dine Msoili, deux professeurs de sport respectivement chef du centre de Hantsindzi, Mboikou et de Mbeni confirment le bon déroulement des épreuves sportives. D'après notre source, l'hôpital de Mbeni et le Croissant rouge, ont apporté leur assistance.

Une innovation est envisagée cette année. Le président du jury à Ngazidja, veut suspendre la proclamation des résultats du bac à la radio. « Ce sont des milliers et des milliers de personnes amassées devant leurs poste radio dans l'at-

tente interminable des résultats des examens nationaux. Chaque année, le suspens est le même », constate Mouhouyddine Ali Houmadi. Une proposition applaudie par l'Office national des examens (One) qui étudie avec Comores Telecom la possibilité d'obtenir un numéro permettant de consulter, d'envoyer et de recevoir les résultats par Sms. Les sites Internet du ministère de l'éducation et des commissariats insulaires à l'éducation seront opérationnels pour la publication en ligne des résultats.

Ibnou M. Abdou

MAYOTTE :

Des bacheliers sans papiers privés d'études supérieures

A Mayotte, île comorienne sous administration française, des bacheliers sans papiers pourraient ne pas partir poursuivre leurs études supérieures, en France notamment. Le collectif des étudiants étrangers de Mayotte ne baisse pas les bras face à cette situation qui concerne une centaine de bacheliers.

Nos confrères du « Journal De Mayotte » évoquent le cas d'Ansoirdine Ahamada. Ce sans-papier vient d'avoir son bac en filière technicien d'études du bâti-

ment (TBEE). Son dossier a été accepté dans une école professionnelle à côté de Grenoble. C'est là qu'il compte poursuivre ses études et acquérir des qualifications qui pourraient le mener vers des postes d'encadrement dans le secteur du bâtiment... Et pourtant, souligne le journal, Ansoirdine pourrait ne pas partir. Il n'a pas de passeport français ni même de titre de séjour. Il fait partie de la centaine de bacheliers étrangers sans papiers de Mayotte, bloqués dans la poursuite de leurs études supérieures.

« Le Journal De Mayotte » rap-

pelle que l'an dernier, des étudiants dans la même situation avaient créé un collectif, après une manifestation et une pétition envoyée à la préfecture. Une rencontre avec le préfet avait débouché sur la création d'un dispositif, renouvelé cette année, pour accélérer les démarches administratives des futurs étudiants.

« La préfecture avait posé des conditions : décrocher le bac, trouver une place dans un établissement supérieur et avoir un numéro de dossier complet à la préfecture. On a essayé de faire tout ce que la préfecture demandait, comme envoyer les

relevés de notes. Mais à ce jour, nous n'avons aucune nouvelle », explique Ansoirdine Ahamada, à nos confrères de Mayotte.

Dans un communiqué publié par le collectif des étudiants étrangers vivant à Mayotte, on peut lire que « l'année dernière, les étudiants qui passaient par ce dispositif ont été contactés par les services de la préfecture dans un délai de 5 à 15 jours alors que cette année aucun étudiant n'a été contacté sachant que dans un mois, ils doivent reprendre les cours ». Une situation que confirme Ansoirdine : « C'est vrai que les

cours commencent début septembre. Mais beaucoup d'entre nous sommes confrontés à un autre problème. Nous sommes préinscrits mais il faut se rendre sur place pour confirmer notre inscription ». Le collectif pointe de doigt la préfecture qui « ne respecte pas les délais de traitement des dossiers ».

« On a travaillé pour construire quelque chose. On ne veut pas être coincés. On ne veut pas qu'on nous prive de nos chances », conclut Ansoirdine.

TM

FOOTBALL : COUPE DES COMORES, NGAZIDJA

Vouvouni en liesse, arbitre victime d'un lynchage

Bonbon Djema et Enfants des Comores s'étaient affrontés en demi-finale, comptant pour la coupe des Comores, à Moroni le mercredi 2 août 2017. Vouvouni s'impose (1-0), suite à une frappe à bout portant de Tchenko. Par la suite, une avalanche de chocs, d'insultes et de menace s'était déclenchée. A la fin du match, l'arbitre central a fait l'objet d'un lynchage. Heureusement, fair-plays, certains joueurs et sympathisants de Bonbon Djema l'ont protégé.

Le club Enfants des Comores de Vouvouni peut s'enorgueillir de continuer l'aventure, après un match très coriace. Au retour des vestiaires, de gros chocs à la limite du tolérable ont, de temps à autre, hachuré la partie. Une vingtaine d'avertissements, verbaux et cartons, ont été assenés. Les joueurs ont confondu vitesse et précipitation. Vers la 60e minute, une longue enjambée, ballon aux pieds, a permis à Ahmed Ali Tchenko de cruci-

fier dans la surface le gardien Moussa Issihaka (1-0).

Le but relance le match et provoque aussi des heurts de part et d'autre. Le capitaine Nasser Nyalole de Bonbon Djema ne mâche pas les mots et accuse : « Enfants des

Comores et Union Sportive de Zilimadju sont des équipes « frères ». Si nous sommes arrivés à ces désastres et vexations, c'est la faute de ces arbitres corrompus. Nous avons dominé la 2e partie. Deux fois dans la surface de réparation, nos atta-

quants s'écroulent, suite à des crocs en jambe dangereux. Ce sont deux penalties détournés. L'arbitre se permet de leur infliger des cartons jaunes, pour soi-disant simulation. C'est un abus d'autorité. Voire, du vol ».

Sécurité et secourisme, absents

« Les arbitres exploitent notre traditionnel fair-play pour nous descendre. Avec un tel comportement ordurier, le championnat va vivre de pire situation. Il faut trouver une solution dès maintenant, sinon, ces corrompus pousseront le football vers la catastrophe. Non, trop c'est trop » prévient-il. Ce qui est regrettable, les éléments de la sécurité et les agents de secourisme ont tristement brillé par leur absence. L'ambulance du Cosep n'a pas chômé. Un membre du staff technique d'Enfants des Comores s'est efforcé de tenir un langage apaisant et conciliateur : « C'est vrai, l'arbitre central et un des assistants étaient débordés. Nous aussi, à maintes reprises, on a été victime des mal-adresses d'un arbitrage confus et regrettable. Mais, ce n'est pas une raison pour perpétrer des agressions gratuites et sauvages. Sauvons notre discipline ».

Bm Gondet



Bonbon Djema et Enfants des Comores en match de demi finale.

PÈLERINAGE 2017

" Priorité absolue à nos frères Mahorais ",
selon le vœu de chef de l'Etat

Le quota comorien qui est fixé, depuis 2015 à 850 pèlerins, est déjà mis dans le système alors que les agences comoriennes ont déjà inscrit plus 2333 candidats pour cette année. En tout cas, le chef de l'Etat a donné des instructions fermes pour que parmi les 350 pèlerins qui seront ajoutés au quota par l'Agence nationale, sur dérogation spéciale accordée par l'Arabie saoudite, « nos frères et sœurs Mahorais soient prioritaires ».

Une semaine après l'annonce officielle du package de cette année fixé à 1.135.000 fc, contre 850 800 fc l'année dernière,

les préparatifs se poursuivent. D'après le président de l'Agence nationale du Hadj, Abdoufatah Said Mohamed, les 850 candidats (quota des Comores depuis 2015), sont déjà intégrés dans le système informatique entre Moroni et Riyad.

Joint au téléphone par La Gazette des Comores et HZK-Presse, Abdoufatah Said Mohamed indique que l'Agence nationale du Hadj, est dans l'attente d'une réponse favorable de l'Arabie saoudite. « Cette année, nous avons plaidé pour une augmentation de 350 pèlerins et atteindre le nombre 1200 pour cette année », déclare le président de l'Agence nommé en novembre dernier.

Pour lui, cela ne suffira pas à satisfaire la forte demande de nos candidats au voyage saint, qui sont cette année au nombre de 2.233 déjà inscrits sur les listes des 29 agences de voyage recensées (contre 10 agences l'année dernière). « C'est un quota largement dépassé », regrette-t-il, en se demandant où trouver la solution pour les 983 restants. « Les comoriens ne peuvent pas comprendre que, vu nos relations avec l'Arabie Saoudite, ce pays frère n'a pas jusqu'à présent augmenté le quota promis et qu'ils peuvent être privés du voyage vers les lieux saints », explique cet ancien député de Moroni.

Selon lui, l'Agence nationale du

Hadj a déjà réglé la totalité des frais pour les 1200 pèlerins. « Rien que pour l'hôtel à Médine, on a payé 60 millions et à Makkah c'est le double. Alors si le surplus n'est pas accordé, c'est une perte pour le pays », explique Abdoufatah Said Mohamed, qui espère une suite positive à la requête comorienne, tenant compte des instructions fermes du chef de l'Etat de placer en priorité « nos frères et sœurs mahorais ». D'après lui, les passeports dont les noms sont déjà informatisés sont transmis à l'ambassade d'Arabie Saoudite à Moroni. Ce dernier assure que d'ici dimanche tous nos pèlerins obtiendront leur visa.

Autre priorité, il s'agit d'une

personne qui n'a jamais posé son pied sur sol saoudien. « Le système rejette tout candidat ayant fait ce voyage ces 5 dernières années, sous peine de payer une amende de 500 000 £ », informe-t-il, avant de soutenir, par ailleurs, que le problème reste maintenant du côté des agences qui modifient à tout moment les noms déjà mis dans le système. D'autres ont commencé à y renoncer en raison du tarif jugé plus onéreux du package. « Ils oublient qu'en 2015, il était de 1.388.500 fc, 1.375.000 fc en 2014 et 1.350.000 fc en 2013. Ils ont une mémoire courte », rétorque Abdoufatah.

Ibnou M. Abdou

COMPAGNIE INTER' AIR ÎLE

Des passagers survoltés font le siège

Des passagers de la compagnie Inter'Air îles en colère ont envahi brièvement le matin d'hier jeudi son siège à la sortie nord de la capitale, provoquant l'intervention immédiate du peloton d'intervention de la gendarmerie nationale qui a procédé à trois arrestations sur le champ.

La tension était palpable au pied de l'immeuble abritant le siège de la compagnie Inter'Air îles en proie à des difficultés provoquant la cessation des activités, suite à son bras de fer avec l'Agence nationale de l'aviation civile (Anacm). Des passagers survoltés ont envahi les bureaux avant d'être dispersés manu militari par des éléments du peloton d'intervention de la gendarmerie nationale (Pign) qui a procédé sur le champ à trois interpellations.

« Personne n'est jamais venu nous voir depuis le lundi que nous

campons ici, ni les responsables de la compagnie ni les autorités pour nous donner ne serait ce que le début d'une explication », s'est plaint Hassane Mohamed un passager en provenance de Mayotte.

« Ça fait presque une semaine que je voulais confirmer mon retour et il n'y a personne au siège. Heureusement que je suis fonctionnaire mais pour les autres, ont-ils pensé à eux », s'est-il interrogé.

« Nos situations ne sont pas les mêmes car parmi nous il y a ceux qui ne vivent pas loin de Moroni mais il y a ceux qui habitent loin de la capitale et qui sont obligés de venir tous les jours. Ce n'est pas normal, il ne faut pas oublier que nous travaillons dur pour pouvoir économiser afin de pouvoir venir rendre visite à nos familles », a-t-il dit, ajoutant qu'au moins les responsables de la compagnie devaient leur expliquer ce qui se passe.

« Nous au moins on est sur



Passagers en colère devant le siège d'Int'Air Îles à Moroni.

place, mais vous imaginez le calvaire des passagers qui patientent dans les aéroports de Madagascar, de Dubaï et ailleurs », renchérit une dame visiblement énervée.

M. Mohamed nie le fait qu'ils

auraient défoncé la porte de la compagnie pour occuper l'intérieur. Ce qu'une autre passager confirme : « à notre arrivée déjà la porte n'a pas été fermée on a poussé et nous sommes entrés. Notre objectif ce n'est pas de

saccager mais d'y rester en attendant que les responsables de la compagnie arrivent. C'est tout ».

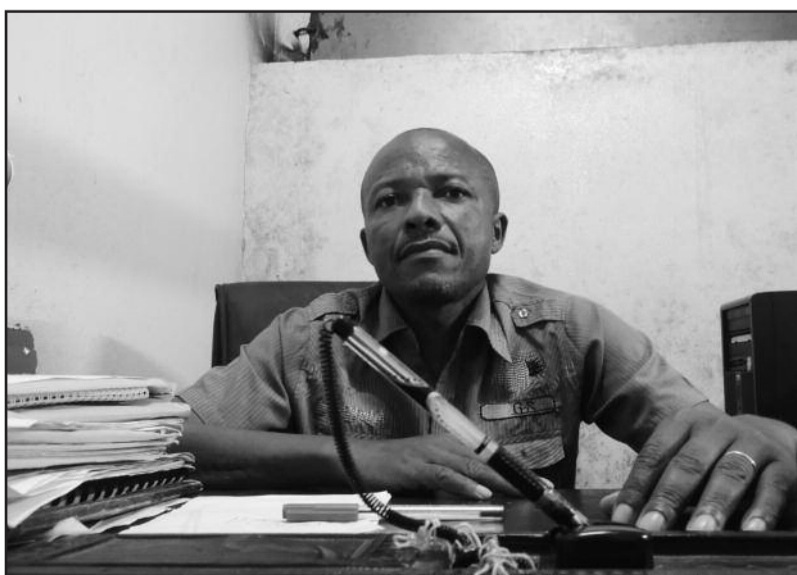
« Le ministre de l'intérieur n'a aucun droit de donner l'ordre pour qu'on arrête des gens qui ne demandent que leurs droits », estime pour sa part Hassane Mohamed.

Pour rappel, le directeur général de la compagnie Inter'Air Îles a annoncé dans un communiqué datant du 28 juillet la cessation des activités de la compagnie, accusant l'Anacm de jouer les hostilités face à sa société. Mais après de longues négociations entre la compagnie et les autorités, avec la présence des organisations du secteur privé, un accord a pu être arraché lundi 31 juillet dans la soirée, pour une reprise rapide des activités de la compagnie.

Maoulida Mbaé

SANTÉ PUBLIQUE

Le Dr Chacour suspendu de ses fonctions pour faute grave et négligence



Le directeur général de l'hôpital El-Maarouf vient de suspendre le Dr Ahmed Abdou Chacour de ses fonctions pour faute grave. Ce dernier justifie sa décision par un retard de prise en charge d'une malade et de négligence qui a conduit à la mort du patient.

Encore un mort à l'hôpital El-Maarouf pour un manque de prise en charge à temps. Souffrant d'une tension très élevée, Ichata Ali a été admise à l'hôpital El-Maarouf dans la nuit du 26 juillet dernier. Aussitôt, le médecin en garde a été rappelé mais ce dernier a mis deux heures de temps

avant d'arriver à l'hôpital El-Maarouf.

Quelques heures après, la patiente a rendu l'âme. Après une enquête auprès de différents services, le directeur général de l'hôpital El-Maarouf a pris la décision de suspendre le Dr Ahmed Abdou Chacour de ses fonctions. « Dr Chacour était le médecin de garde et il n'y était pas. Après avoir été appelé, il a mis deux heures de temps avant de se présenter à l'hôpital. Ce n'est pas normal. C'est pourquoi le directeur a pris cette décision », déclare Mahamoud Abdallah, conseiller du DG El-Maarouf.

Mercredi dernier, la direction d'El-Maarouf a remis à l'intéressé la décision dont une copie a été envoyée au ministère de la santé. Le conseiller su patron de l'hôpital de référence de l'archipel a montré que la nouvelle équipe veut mettre de l'ordre et de la discipline à l'hôpital public. « Nous avons appris les leçons et c'est pourquoi aujourd'hui, nous avons pris nos responsabilités », lance-t-il. Selon ce dernier, l'hôpital voulait anticiper les choses et se préparer en cas de poursuites judiciaires.

MY

CONTRIBUTIONS AUX ASSISES NATIONALES POUR LA RECONCILIATION ET LA RENAISSANCE DES COMORES (Assoumani Saandi)

I. ESPRIT ET ENJEUX DES ASSISES

La Justification, les enjeux et les objectifs des assises nationales ont été clairement énumérés dans deux documents fondateurs : le manifeste du 11 août et la note d'information du 25 septembre, adressée à l'Union Africaine et aux partenaires du Pays.

Selon les deux documents, les assises devraient être focalisées sur deux points majeurs.

Le premier est le bilan de la gestion du pays depuis son accession à l'Indépendance. Ce bilan devrait permettre d'éclaircir les zones d'ombres ainsi que les moments exaltants de notre histoire, d'en tirer les enseignements pour l'avenir. Le bilan se ferait à travers un processus de Vérité et de Réconciliation qui permettrait de restituer les faits de notre histoire mouvementée, d'établir les responsabilités sans stigmatisation. C'est un dialogue franc entre les composantes de la société sur un passé politique marqué par une indépendance inachevée, des coups d'Etat à répétition faisant le lit du mercenariat, des violations graves des droits humains et politiques avec comme corollaire la répression de la jeunesse, le séparatisme qui a connu des proportions insensées, une gestion chaotique du pays marquée par la corruption de plus en plus généralisée, le clientélisme, l'irresponsabilité et l'impunité. Ce bilan est avant tout moral et **visé à alerter les consciences pour que plus jamais les actes et attitudes qui ont bafoué notre dignité, menacé notre unité, empêché le progrès de notre pays ne fassent plus être tolérées.**

Le second point est une réflexion partagée sur la consolidation des règles de notre vivre ensemble en vue d'arriver à la sanctuarisation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance des deniers publics. En effet, ces trois facteurs sont indispensables pour tout décollage économique, la consolidation de l'unité nationale et l'attachement des nouvelles générations à la patrie.

Comme indiqué clairement dans les documents fondateurs du Mouvement, le résultat des Assises sur ce point doivent être **« l'édification du système démocratique, la définition de mesures pour la consolidation des institutions, la transformation des règles de gestion [de la chose publique] afin de mettre fin au pillage et au gaspillage systématique des deniers publics, l'élaboration d'une orientation stratégique pour le règlement de la question de Mayotte et enfin des réformes profondes pour le redressement économique et social2 ».**

Après deux ans de plaidoyer, l'ensemble des composantes du corps social du pays semble avoir intégré la nécessité d'organiser les Assises. Leur tenue n'est plus un défi, au-delà des aspects organisationnels et logistiques. Le seul défi véritable est de savoir qu'est ce qui va rester des Assises. En d'autres termes, qu'est ce qui aura changé dans notre manière de penser, de conduire ou de participer aux affaires publiques après les Assises ? En effet, nous devons faire en sorte qu'il ait un avant et un après – Assises.

En d'autres termes, dans quelle mesure la démocratie sera davantage une réalité ancrée dans les moeurs, les mentalités et les institutions ? Dans quelle mesure une justice plus impartiale assure la protection des droits de tous et devient le socle la cohésion nationale ? Dans quelle mesure les détournements des deniers publics, le copinage, le régionalisme et la gabegie cesseront d'être la règle mais des pratiques marginales et décriées par le plus grand nombre ?

Un autre sujet que les Assises doivent traiter question de l'Ile comorienne de Mayotte. Un consensus doit sortir sur une stratégie non partisane pour avancer vers un rapprochement et à terme, sa réintégration au sein des institutions de la République.

Pour rappel, le Mouvement du 11 Aout a déjà fait une proposition du format des Assises. L'idée avancée est celle d'une Grande Assemblée représentant toutes les composantes de la société ainsi que les institutions de la République. Cette Assemblée serait le cadre ultime de prise des décisions. Néanmoins, la qualité de ces décisions dépend des mécanismes de leur préparation. Le pilotage au quotidien de processus de préparation, d'organisation et de suivi des Assises serait assuré par un Bureau.

Le présent document vise à énumérer quelques proposi-

tions concrètes sur tous ces sujets.

PROPOSITIONS SUR L'ELABORATION DU BILAN DES 42 ANNEES D'INDEPENDANCE DANS UN ESPRIT DE VERITE ET DE RECONCILIATION

1ère proposition : Constitution d'une Haute Commission pour la Vérité et la Réconciliation (HCVR)

La HCVR serait chargée d'instruire sur notre passé depuis les négociations pour l'accès à l'Indépendance en 1973 jusqu'à l'élection du dernier Président le 10 Avril 2016.

Le travail de la HCVR porterait sur :

* **Une recherche documentaire** pour constituer toutes les évidences des faits marquant 42 ans d'indépendance. Ce travail partirait des archives existants au CNDRS, à l'ORTC, dans les autres institutions nationales ou étrangères, voire dans les mains des personnalités politiques ou scientifiques ; Le CNDRS doit avoir mandat de soutenir ce travail qui peut être mené en son sein ; Un des acquis des Assises peut-être qu'un inventaire complet de la documentation de notre histoire puisse être fait, sécurisé (notamment par des moyens modernes) et vulgarisé auprès des nouvelles générations sous plusieurs formes dont des documentaires, des films, des recueils ; **Un grand projet de musée de l'Histoire des Comores peut immortaliser cet acquis.**

* **L'audition publique des acteurs directs, témoins ou victimes**, nationaux ou étrangers, autour des principaux événements de notre histoire contemporaine : l'indépendance inachevée, les différents coups d'Etat et leurs lots d'assassinat et de trahison, les répressions et les violations des droits humains ayant fait des victimes, les crises séparatistes, l'évaluation des processus politiques autour de l'élaboration des différentes constitutions et dont la toute dernière portant sur le principe de libre gestion des îles et de la présidence tournante.

A travers ces événements, il s'agira de collecter les faits et tirer les enseignements sur la manière dont ceux-ci ont fragilisé ou consolidé l'unité nationale, le processus démocratique, la bonne gestion des affaires publiques pour le bien être des Comoriens.

La HCVR prendrait 9 mois de travail avant de rendre ses premières conclusions. Elle comprendrait une vingtaine de membres parmi les personnalités reconnues tant qu'historien, anthropologue, constitutionnaliste, administrateurs à la retraite, diplomate, hommes d'Etat en retrait de la vie politique ou membres de la société civile. Pourraient faire partie de la HCVR, des membres honoraires parmi les personnalités étrangères amies des Comores.

La désignation des candidats à la HCVR pourrait être faite comme suit : candidature auprès de l'Assemblée générale des Assises qui doit adopter la liste des membres à l'unanimité ou à défaut, à deux tiers des membres. Les personnalités étrangères seraient proposées par les différentes parties prenantes des Assises. Leur intégration dans la Commission serait faite par une lettre d'invitation du Chef de l'Etat après leur consultation par le Gouvernement.

2ème proposition : Mise en place d'une Commission chargée de faire le bilan économique et social des 42 ans d'indépendance (CE)

La Commission aurait pour mandat d'évaluer les choix économiques, la cohérence et l'efficacité des investissements publics, l'efficacité des politiques et de l'action publique en général, l'équité entre les territoires et les catégories sociales. La Commission dresserait l'impact de tout cela sur la situation économique du pays et sur les conditions de vie des populations tout au long des 4 décennies d'indépendance. La Commission identifierait les opportunités nouvelles et les menaces à prendre en compte dans les nouvelles orientations stratégiques des politiques publiques.

Un accent particulier serait porté sur le bilan des différentes coopérations entre notre pays et ses principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Cette Commission serait composée d'un groupe d'une trentaine de personnes relevant des différents domaines éco-

nomiques et sociaux. Un appel à candidature serait lancé et une sélection des meilleurs candidats serait faite par le Bureau des Assises en concertation avec le Gouvernement.

La Commission disposerait de 9 mois pour rendre son rapport. Au fur et à mesure de l'évolution de leur mission, la Commission organiserait des ateliers et des conférences en vue d'impliquer le plus grand nombre dans la réflexion.

La capitalisation de ce travail serait faite à travers l'institutionnalisation d'un Conseil économique et social qui été prévu dans plusieurs de nos constitutions mais jamais mis en place.

3ème proposition : Mise en place d'une Commission chargée d'évaluer le système politique et institutionnel

La Commission aurait pour mandat d'évaluer le système politique et institutionnel actuel dans ce qu'il favorise ou freine la consolidation de l'unité nationale, de l'Etat de droit et du processus démocratique et en ce qu'il sert de levier ou pas pour le développement économique et social du pays.

La Commission disposerait de 6 mois de travail. Son travail consisterait à faire des consultations de toutes les couches de la société, notamment à la base et de rendre un rapport et de propositions à soumettre au débat des Assises.

PROPOSITION SUR LA CONSOLIDATION DE LA BONNE GOUVERNANCE DES DENIERS PUBLICS

4ème Proposition : Créer un organisme indépendant (Un conseil du Trésor) pour la collecte des ressources et la réalisation des opérations financières de l'ensemble des institutions de l'Etat (Gouvernement central, Gouvernorat et Communes).

Justification : Cette mesure vise à séparer la fonction de prise de décision sur l'utilisation des deniers publics qui revient aux décideurs politiques, de la fonction d'exécution des opérations financières de l'Etat qui revient à un organe professionnel indépendant (fonctionnant comme une banque). **Désormais, nul ne doit avoir la possibilité de mettre la main dans le sac.**

Description de la mesure

La mission du Conseil du Trésor public serait entre autres de centraliser toutes les recettes de l'Etat et de réaliser les opérations de dépenses au nom du Gouvernement de l'Union, des Gouvernorats et des Communes.

La Gouvernance de cette institution serait collégiale et émanerait du Gouvernement de l'Union, des gouverneurs des Iles, de la représentation des Communes. Les membres du Conseil du Trésor devraient être auditionnés par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale approuvé leur admissibilité avant leur nomination par le Président de la République. Ils devraient rendre public une déclaration du patrimoine à l'entrée en fonction et à la sortie.

La crédibilité du Trésor public serait retrouvée permettant à l'Etat, à terme, de recourir aux marchés pour financer ses investissements.

5ème Proposition : Mettre en place une Cour de comptes indépendante.

Justification : Cette mesure vise à mettre chaque gestionnaire public devant ses responsabilités par l'instauration d'une certification des comptes tous les ans.

La Cour des comptes entreprendra des études sur l'utilisation des deniers publics dans tous les domaines afin de stigmatiser les mauvaises pratiques et recommander les mesures pertinentes.

La chambre de comptes au sein de la cour suprême est un choix condamné à l'échec au vu de l'état de notre système judiciaire et de la nécessité pour la Cour des comptes de disposer d'une véritable autonomie.

Avec cette mesure, les fonctions d'ordonnateur et de comptable public cesseront de devenir des cadeaux mais des charges.